

Rencontre régionale des gardes et des agents du littoral

29 et 30 septembre 2022
Le Touquet-Paris-plage

Éléments de compte-rendu



Gérer la présence de migrants sur les sites du Conservatoire du littoral

Qui sont les personnes contraintes d'occuper, dans des conditions précaires, les sites littoraux du Pas-de-Calais, et en particulier ceux du Conservatoire ? Pourquoi sont-elles là ? Quels sont leurs droits, leurs attentes, leurs parcours ? Comment faire face aux impacts de leur présence (sécurité pour eux-mêmes et pour les riverains, dégradation des sites, etc) ? Comment les pouvoirs publics gèrent-ils ces situations ? Et quelle(s) action(s) les agents du littoral peuvent-ils conduire ?

Accueil des activités dites « de nature » sur les sites du Conservatoire du littoral

Les activités « de nature » se multiplient et se diversifient en permanence. Certaines sont collectives, d'autres individuelles. Certaines sont encadrées, d'autres spontanées. Ce phénomène semble s'accélérer depuis la fin de la pandémie. Les sites du Conservatoire du littoral peuvent-ils accueillir toutes ces pratiques ? Et si oui, à quelles conditions ?

Gérer la présence de migrants sur les sites du Conservatoire du littoral

C'est à un sujet spécifique à la délégation Manche-Mer du Nord, délicat et souvent douloureux qu'a été consacrée la première journée de cette rencontre : la présence fréquente sur les sites du Conservatoire de groupes de migrants désireux de franchir la Manche pour atteindre l'Angleterre.

La sous-préfète de Boulogne, Dominique Consille, a consacré sa matinée à exposer la situation telle qu'elle est perçue par les services de l'Etat, et à expliquer la politique et les actions mises en œuvre sur le territoire. Elle a insisté sur l'objectif premier de ces actions, qui consiste à tout faire pour éviter des accidents fatals pendant la traversée de ces personnes, livrées aux mains des passeurs et envoyées en mer sur des embarcations précaires et dangereuses. Pour cela, d'importants moyens policiers sont déployés sur le littoral, dans le but d'empêcher l'établissement de « camps » en vue d'embarquer, et de les démanteler lorsqu'ils sont constitués.

Madame Consille a également détaillé les moyens déployés en mer pour accompagner les embarcations qui ont déjoué la surveillance terrestre jusqu'en limite des eaux territoriales, où les moyens britanniques prennent le relais.

De son côté, Lena Michardière, qui représentait l'ADATE (Accompagnement et Dignité de l'Accueil de Tous les Étrangers), association nationale basée à Grenoble, a expliqué le parcours des personnes qui se trouvent en situation de tenter cette traversée désespérée, leurs parcours (très divers), leurs motivations, et leurs situations juridiques (elles aussi très diverses).

Arnault Graves, délégué de rivages Manche-Mer du Nord du Conservatoire du littoral, et les membres de la Délégation ont exposé les mesures spécifiques adoptées par le Conservatoire du littoral sur la façade maritime, et les contacts entretenus avec les divers services de l'Etat et les collectivités territoriales concernés.

La discussion qui a suivi a permis aux agents de partager avec les deux intervenantes leurs expériences de terrain, et notamment les situations de détresse qu'ils constatent (par exemple lorsqu'ils trouvent sur un site des affaires de bébé, un doudou, etc), et l'impact notamment Madame qu'ils en subissent eux-mêmes.

Mme Consille leur a enjoint de veiller à leur sécurité physique, d'informer les forces de l'ordre de la présence de migrants sur leurs sites, et de se tourner vers leur employeur pour une éventuelle prise en charge psychologique.

Une visite sur les Dunes de Whitley, sur la commune du Touquet-Paris-plage, a permis de découvrir, outre le site lui-même, certains points d'embarcation de migrants.

L'accueil des activités dites « de nature » sur les sites du Conservatoire du littoral

La période post-confinement a vu s'accroître une tendance déjà constatée depuis plusieurs années : la prolifération sur les sites du Conservatoire d'activités « outdoor », certaines émergentes, d'autres plus traditionnelles, qui posent aux agents de considérables problèmes de gestion, et en particulier de la préservation de la biodiversité. C'est à ce thème que les agents ont consacré leurs travaux de la deuxième journée.

La Délégation Manche-Mer du Nord du Conservatoire du littoral a présenté et analysé la « note de principes » du Conservatoire sur ces activités « de pleine nature », et rappelé les règles qui guident son action, principalement pour les manifestations encadrées, commerciales ou non : exemples de Convention d'occupation temporaire du domaine public, etc).

La chargée de mission « Sports-Nature » du département du Nord, Isabelle Bouton, a ensuite présenté les outils mis à la disposition des acteurs sportifs par le Département, et en particulier le mémento pour destinés aux organisateurs de manifestations, qui inclut un guide des bonnes pratiques spécifique aux espaces protégés. Elle a également expliqué l'action de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires.

Ensuite, les agents se sont livrés à un travail d'inventaire détaillé des activités constatées sur leurs sites (annexe 1) et de proposition de mesures visant à limiter, ou à tout le moins à gérer, les impacts négatifs de ces pratiques (annexe 2)

L'après-midi, la visite des Dunes de Mayville a permis de constater à nouveau des traces de passage de groupes de migrants d'une part, et des dégâts ou dégradations occasionnées par des activités « sportives » mal contrôlées d'autre part.

Annexe 1 - Liste des activités « outdoor » constatées sur les sites

- Activités cyclistes (vélo, VTT, véhicules à assistance électrique)
- Activités de plage, baignade
- Activités de promenade
- Activités nautiques (kayak, voile, bateau moteur, sports de voile)
- Aéromodélisme
- Boot camp
- Camping
- Chasse
- Course à pied
- Détection de métaux
- Drones
- Equestre et pédestre
- Escalade
- Excursions à bateau
- Fat bike
- Geocaching
- Guides nature
- Jogging / Course à pied / Balades
- Luge
- Manifs sportives (trails, moto)
- Marche nordique
- Naturisme et plus si affinités / Nudisme
- Nettoyage de plage
- Observations naturalistes (cocheurs)
- Opérations de nettoyage
- Painball
- Parapente
- Passage de véhicules pour activités professionnelles (DPM)
- Pêche à pied, pêche à la ligne
- Photographes « nature »
- Photographies
- Randos et manifs équestres
- Randos pédestres
- Sorties en calèche
- Sorties nature encadrées et non encadrées
- Speed flying
- Sports de voile (char à voile, planche à voile, cerfs volants)
- Tourisme de guerre, visites mémorielles
- Tournages / Photographies
- Trails
- Trottinettes électriques / SEGWAY /

Annexe 2 - Impacts liés aux activités constatées et propositions d'actions à conduire

NATURISME

- Déchets
- Chemins parasites
- Création d'emplacements
- Image du site par rapport aux autres usagers
- Facteur aggravant : référencement sur les réseaux sociaux ou sur internet

VELO

- Destruction des milieux fragiles
- Sécurité / Autres usagers

DETECTION DE METAUX

- Dégradation de milieux
- Destruction d'espèces
- Danger / présence d'obus
- Création de trous

GEOCACHING

- Création de sentiers parasites
- Diffusion d'infos sur le site

Actions à conduire

- Destruction ou déplacement des caches sur les sentiers autorisés
- Explication / sensibilisation à la réglementation
- Répression et communication
- Eviter la multiplication des usages autorisés pour limiter les conflits d'usage
- Création de parcours dédiés pour certaines pratiques
- Signalement d'une aire protégée sur les sites internet ou les applications de géoréférencement de traces / Travail collaboratif
- Opérations de police ciblées

RANDO PEDESTRE

Dérangement pour les espèces

- Présence de chiens

RANDO CYCLISTE

- Utilisation de chemins non autorisés
- Dégradation de milieux
- Dégradation de signalétique

EVENEMENTS SPORTIFS PREVUS

- Dérangement
- Incompréhension des autres usagers (différence de droits)

SURVOLS

- Dérangement des espèces

ORGANISATION D'OPERATIONS DE REGULATION

- Méconnaissance des sites par les acteurs de ces opérations de régulation

Actions à conduire

- Augmenter le nombre d'agents
- Adapter les moyens aux objectifs
- Renforcer la sécurité des agents
- Mise en place des arrêtés sur les sites (sensibilisation des élus locaux)
- Suggérer l'augmentation des surfaces en ZPS ou RNN (réglementation plus forte)

FAT BIKE ETC

- Création de sentiers parasites
- Destruction habitats
- Création aménagements
- Dérangement faune
- Refaçonnage des sols

MANIFS SPORTIVES ORGANISEES

- Accompagnement par des VTT de participants à pied
- Problème de déchets (rubalise etc)
- Problèmes cohabitation / autres usagers
- Création de sentiers parasites par les spectateurs
- Balisage sauvage
- Utilisation de véhicules terrestres pour encadrement des manifs

Actions à conduire

- Encadrement de la pratique
- Sensibiliser et mieux communiquer auprès des structures commerciales concernées (locations de matériel, ...)
- Adapter les infrastructures et les aménagements pour un effet « répressif »
- Mise en place de zones de pâturage (effet dissuasif du gros bétail + clôtures)
- Mieux communiquer sur la nouvelle note de principes
- Anticiper dans les conventions les pratiques non autorisées
- Augmentation des redevances (principe du pollueur payeur) ou mise en place de compensations (remise en état du site, chantiers nature, prise en compte du volume de déchets produits)
- Resserrer les créneaux horaires pour les activités de chasse/pêche
- Création ou augmentation de zones de quiétude mentionnées dans des conventions partenariales ou d'usage

PECHE CHASSE

- Règles différentes entre les usagers (ex chiens des chasseurs /des particuliers)
- Perturbation de la faune
- Non respect des règles (pêche)
- Braconnage

NUDISME

- Destruction habitats
- Sentiers parasites
- Conflits d'usage (privatisation)

- Renforcement des contrôles et du partenariat OFB
- Sensibiliser les élus / renforcement de la réglementation locale pour des questions de sécurité / sanitaires
- Renforcement de contrôles avec mobilisation des autres forces de police (opérations coups de poing) et médiatisation
- Autorisation d'autres usages pour en réguler d'autres

PARAPENTE

- Dégradation dunes
- Piétinement oyats
- Dérangements faune

PHOTOGRAPHIES

- Non respect des clôtures / des sentiers officiels
- Utilisation de matériel sonore non autorisé

VELO / COURSE A PIED

- Non respect des chemins officiels, sentiers parasites

Actions à conduire

- Signalétique
- (rappel usages autorisés / interdits)
- Présence sur le terrain (rappel des réglementations et pédagogie)

↳ documents présentés

Actualités de la mission Garderie

par Gaëlle Moreau

Responsable de la Mission Garderie/Sports de nature

au sein de la Direction de la Gestion Patrimoniale du Conservatoire du littoral

[télécharger](#) ➤

Actualités de la délégation Manche-Mer du Nord

par Arnault Graves

Délégué de rivages Manche-Mer du Nord du Conservatoire du littoral

[télécharger](#) ➤

« Note de principes »

du Conservatoire du littoral

sur les activités « de pleine nature »

par Gaëlle Moreau

Responsable de la Mission Garderie/Sports de nature

au sein de la Direction de la Gestion Patrimoniale du Conservatoire du littoral

[télécharger](#) ➤

Activités « de pleine nature »

sur les sites du Conservatoire du littoral

en Manche-Mer du Nord

par Estelle Lorut,

chargée de mission au Conservatoire du littoral

[télécharger](#) ➤

Outils mis à disposition

des structures sportives par le Département du Nord

par Isabelle Bouton,

chargée de mission « Sport-Nature »

au Département du Nord

[télécharger](#) ➤

↳ visites effectuées

29 septembre - site des dunes de Mayville

secteur dit des « Dunes de Whitley »

30 septembre - site des dunes de Mayville

secteur dit des « Dunes du Croc à Marié » (Cucq nord)

